

La pseudo-variole bovine ou le nodule des trayeurs

Au cours de la dernière année, quelques cas de pseudo-variole dans des élevages laitiers ont été rapportés au réseau sentinelle des bovins de l'Institut national de santé animale. Comme la maladie est transmissible à l'humain et que certains producteurs ont été affectés, il convient de présenter un résumé des lésions observées chez l'animal et chez l'humain et de rappeler les moyens à prendre pour prévenir et contenir cette maladie.

MALADIE CHEZ L'ANIMAL

La pseudo-variole bovine est une maladie contagieuse causée par un virus (parapoxivirus). Elle touche principalement les vaches laitières et on la rencontre assez fréquemment dans les élevages laitiers du Québec.

Les lésions se trouvent pour l'essentiel aux trayons et parfois aux pis. Plus rarement, l'intérieur des cuisses et le périnée peuvent aussi présenter des lésions. Au début de la maladie, on observe de l'enflure localisée et de la rougeur sur les trayons atteints et de la douleur se fait sentir. Environ 48 heures plus tard, de petites papules de couleur orange et d'un diamètre de 2 ou 3 mm apparaissent, puis se transforment en croûtes rouge foncé de 2 à 7 mm de diamètre. Quand les croûtes tombent, on peut remarquer une cicatrice caractéristique en forme de fer à cheval.



Photos : gracieuseté de Dr John A. Angelos de UC Davis.

Les lésions sont très douloureuses au début de la manifestation de la maladie et la traite

se fait difficilement. Ces lésions guérissent dans une période de 7 à 10 jours, mais peuvent persister durant des mois chez certains animaux. On peut également trouver des lésions dans la bouche des veaux à la mamelle. Il n'existe pas de traitement spécifique.

La maladie se propage d'une vache à l'autre par les mains des trayeurs ou par les trayeuses mécaniques. Bien que la maladie se répande lentement dans un troupeau (de 5 à 10 % des animaux montreront des lésions au même moment), elle aura en fin de compte frappé 90 % des vaches. L'immunité est de courte durée chez les bovins (de 6 mois environ) et les réinfections sont donc fréquentes.

Le problème majeur de cette maladie est l'augmentation des cas de mammite. En effet, étant donné que l'intégrité de l'épiderme de la peau du trayon est atteinte, elle ne remplit plus son rôle de barrière et des agents pathogènes peuvent alors contaminer la mamelle directement.

MALADIE CHEZ L'HUMAIN

Attention, la pseudo-variole est une zoonose. Le virus peut donc causer aussi des lésions chez les humains qui sont en contact direct avec des animaux infectés (lésions aux pis, aux trayons ou dans la bouche des veaux). La maladie est d'ailleurs connue sous le nom de « nodule des trayeurs ». Chez les humains, les lésions se localisent surtout aux mains, parfois sur d'autres parties du corps. On ob-

serve une ou plusieurs papules rouge violacé. Le développement des lésions peut durer de 4 à 6 semaines. Une papule devient finalement un nodule asymptomatique ou légèrement douloureux, avec un centre croûteux ou purulent entouré d'une zone érythémateuse et œdémateuse dont la couleur va du gris au bleu rougeâtre ou au brun et dont le diamètre est de 1 à 3 cm. Cette lésion guérit de façon spontanée sans laisser de cicatrice et ne nécessite que des soins locaux antiseptiques (Betadine ou Hibitane). Des complications sont toutefois possibles. La surinfection bactérienne sera traitée au moyen de pommades antibactériennes, alors qu'on soignera l'adénopathie (augmentation de volume d'un ganglion lymphatique), avec ou sans cellulite, par la prise d'antibiotiques par voie orale.

Soulignons que, contrairement à la vache, l'humain développe une bonne immunité, de sorte que les réinfections sont plutôt rares.

RECOMMANDATIONS POUR PRÉVENIR ET CONTRÔLER LA PSEUDO-VARIOLE BOVINE

Pour prévenir la transmission dans le troupeau, il convient d'augmenter les mesures d'hygiène au moment de la traite :

- Mettre des gants pour effectuer la traite;
- Nettoyer les trayons au moyen de bains aux iodophores;
- Désinfecter les appareils après la traite de chaque vache;
- Appliquer un onguent d'iodophores sur les trayons;
- Traire les vaches atteintes en dernier.

Pour prévenir l'infection chez l'homme, certaines règles de base doivent être observées :

- Se laver les mains et les bras correctement après la traite;
- Porter des gants;
- Restreindre le contact avec les animaux infectés.

Pour prévenir l'introduction de vaches infectées dans le troupeau, il se révèle approprié

d'effectuer une quarantaine de 14 jours pour toute nouvelle bête. Par quarantaine, on entend ici un isolement physique complet. Si cet isolement est impossible à faire, on procédera comme suit :

- Placer l'animal ou les animaux achetés au même endroit, de préférence face à une sortie d'air mécanique et à l'abri des courants d'air;
- Réduire au minimum les contacts directs avec les animaux du troupeau principal, notamment en aménageant un espace vide entre les deux groupes d'animaux.

En outre, on effectuera quotidiennement une observation méticuleuse des animaux achetés et on consultera le médecin vétérinaire dès l'apparition d'une anomalie.

<i>Auteurs</i>
D ^{re} Geneviève Côté, DMV, M. Sc. genevieve.cote@mapaq.gouv.qc.ca
D ^{re} Elizabeth Doré, DMV, ACVIM, Faculté de médecine vétérinaire
D ^r Normand Doré, MD, FRCPC
<i>Responsable des produits d'information du RAIZO</i>
D ^{re} France Desjardins
Téléphone : 418 380-2100, poste 3115 france.desjardins@mapaq.gouv.qc.ca